

CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL



Mairie de LOUVERNE

Le mardi 04 mars 2014 à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOISBOUVIER.

Présents : Alain BOISBOUVIER, Eric COUANON, Sylvie VIELLE, ~~Guy TOQUET~~, Christiane CHARTIER-RIVIÈRE, ~~Dominique ANGOT~~, Nelly COURCELLE, Gilbert HOUDAYER, Françoise RIOULT, Marie-Françoise LEFEUVRE, Marie-Christine DULUC, Jean-Louis DÉSSERT, Hervé FLEURY, Isabelle VIELLE, Béatrice BOUVET, ~~Pascal DUBOIS~~, Fabienne FOURNIER, ~~Jean-François LENAIN~~, ~~Frédéric ADAM~~, Franck LÉCRIVAIN, ~~Christelle BREUX~~, Céline BOUSSARD, Andrée BIGNON, Jean-Louis MALASSET, Christian RUSINEK, ~~Rosa GONÇALVES~~, Josiane MAULAVÉ.

Excusés : Guy TOQUET, Dominique ANGOT, Jean-François LENAIN, Christelle BREUX, Rosa GONÇALVES

Absents : Pascal DUBOIS, Frédéric ADAM

Pouvoirs : Guy TOQUET à Alain BOISBOUVIER
Dominique ANGOT à Eric COUANON
Christelle BREUX à Hervé FLEURY

Secrétaire de séance : Nelly COURCELLE

En application des dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur FIAULT, Directeur général des services.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h30.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2014 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXÉCUTION DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Alain BOISBOUVIER rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, en vertu des délégations qui lui sont accordées :

- ♦ **Réalisation d'emprunt** : Néant
- ♦ **Marchés et accords-cadres** : Néant
- ♦ **Louage de choses** : Néant
- ♦ **Contrats d'assurance & acceptation règlement** : 2
 - Arrêté n°01-2014 – Contrat Villassur 2 (Maison de santé) GROUPAMA – 597,72 €
 - Arrêté n°02-2014 – Contrat Villassur 2 – GROUPAMA – 15 394,97 €
- ♦ **Aliénation de gré à gré de biens mobiliers** : Néant
- ♦ **Droit de Préemption Urbain**

Date	Usage du bien	Adresse	Références cadastrales	Contenance	Suite à donnée
03-02-2014	Habitation	60, rue Claude Monet	AE 162	478 m ²	RENONCIATION

03-02-2014	Habitation	10, rue des Chênes	AB 59	551 m ²	RENONCIATION
18-02-2014	Habitation	1, rue de Londres	AH 98	825 m ²	RENONCIATION

- ♦ **Lignes de trésorerie** : Néant
- ♦ **Virements de crédits** : Néant

**OBJET : AMÉNAGEMENTS URBAINS – DOMAINE PRIVÉ – URBANISME –
Acquisition d'immeubles place Saint Martin & rue Nationale**

Exposé d'Alain BOISBOUVIER

Par délibération en date du 5 juin 2012, le conseil municipal a sollicité le concours du CAUE afin de mener une réflexion d'ensemble sur le centre de l'agglomération afin de trouver une nouvelle cohérence urbaine mettant en réseau la place de l'église, celle de la Mairie et les nouveaux équipements structurants de la commune (*Maison de santé, Médiathèque, planète couleur...*).

La mise en œuvre de cette opération nécessite la constitution préalable des réserves foncières sur l'ensemble du périmètre d'études.

Après l'acquisition des immeubles des 1 et 4 place Saint-Martin, les négociations menées auprès des propriétaires des immeubles situés 3 et 5, place Saint-Martin et 18bis rue nationale ont permis d'arriver à un accord de principe s'inscrivant dans les évaluations faites par le service des domaines.

Ceci exposé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2121-29 & L2241-1 ;

VU les avis des services du domaine référencé n°2013-140V0588, V0592, V0595, V0596 et V0597;

CONSIDÉRANT l'intérêt par la commune de pouvoir à terme requalifier son centre urbain et lui conférer ainsi une nouvelle identité;

Il vous est proposé, après en avoir délibéré ;

↪ **D'ACCEPTER** l'acquisition par la commune :

Auprès de la SCI du FOURNAY

- ✓ Au prix de 18 000 €HT, de la parcelle AD n° 198 (*ancienne loge 3, place St Martin*) ;
- ✓ Au prix de 26 000 €HT, de la parcelle AD n° 199 (*2^{ème} loge 3, place St Martin*) le vendeur se réservant la récupération des ardoises de la loge ;
- ✓ Au prix de 21 000 €HT, l'atelier de stockage avec magasin de pièces détachées à l'étage édifiés sur la parcelle AD n° 188p, 18bis rue nationale ;

Auprès de la succession BRÉHARD

- ✓ Au prix de 175 000 € de l'immeuble cadastré section AD n°197 et situé 3, place Saint Martin (*appartements et local commercial*).
- ✓ Au prix de 121 000 € la maison à usage d'habitation et ses annexes cadastrés AD n° 203-205-206 & 263.

✓ Au prix de 4 716 €(soit 36€/m²) la parcelle en nature de jardin cadastrée AD n° 264 pour une contenance totale de 131 m².

- ➔ **DE CONVENIR** que la commune prendra possession des immeubles cadastrés AD n° 197 & AD 203-205-206-263 & 264 dès signature de l'acte de vente à établir dans les meilleurs délais par Maitre Sylvia FOURCADE-FOUBERT, notaire des vendeurs avec le concours de Maitre RIOU, notaire associé à Laval et qu'un compromis, également rédigé par Maitre Sylvia FOURCADE-FOUBERT, avec le concours de Maitre RIOU, scellera l'accord des parties pour la vente à la commune des autres biens (AD 188p, AD198 & AD 199) dont la vente et la prise de possession n'interviendront qu'au 1er octobre 2017.
- ➔ **DE CONVENIR** également que les frais de toute nature liés à cette transaction (*frais de délimitation, de compromis et d'actes, etc. ...*) seront à la charge exclusive de la commune.
- ➔ **DE M'AUTORISER** à signer tout document à cet effet, notamment le ou les compromis et les actes authentiques à intervenir en l'étude de Maitre Sylvia FOURCADE-FOUBERT, notaire des vendeurs avec le concours de Maitre RIOU, notaire associé à Laval.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU

**OBJET : BÂTIMENTS COMMUNAUX – FINANCES COMMUNALES –
Autorisation donnée au Maire de déposer deux dossiers de demande
de subvention au titre de la DETR 2014.**

Exposé d'Éric COUANON

Les travaux de mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments communaux recevant du public sont susceptibles d'être éligibles à un subventionnement au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2014.

Ceci exposé ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29 ;

VU la liste des catégories d'opérations éligibles à la DETR 2014 ;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés par la commune, en vue de la mise en conformité de l'accessibilité de ses bâtiments recevant du public, entrent dans le cadre des opérations éligibles à la DETR 2014 ;

Il vous est proposé, après en avoir délibéré ;

- ➔ **D'ADOPTER** les projets de mise en conformité de l'accessibilité de l'école primaire Jean de la Fontaine et de la Salle Hélène Boucher tels qu'ils résultent des plans et descriptifs estimatifs établis par le bureau d'études GTPI.
- ➔ **D'AUTORISER** le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention au titre de la DETR 2014 afin d'abonder le financement de ces projets.
- ➔ **D'ARRÊTER** comme suit les plans de financements prévisionnels des travaux correspondants :

ÉCOLE PRIMAIRE JEAN DE LA FONTAINE (PRIORITE N°1)

Dépenses :

- Accès aux bâtiments

25 490,00 €HT

- Circulations intérieures		73 080,00 €HT	
- Utilisation des équipements		15 060,00 €HT	
- Divers imprévus		<u>1 370,00 €HT</u>	
	TOTAL	115 000,00 €HT	115 000 €HT

Recettes :

- Subvention DETR 2014	(115 000 x 50%)	57 500,00 €HT	
- Autofinancement		<u>57 500,00 €HT</u>	
	TOTAL	115 000,00 €HT	115 000 €HT

SALLE HÉLÈNE BOUCHER (PRIORITE N°2)

Dépenses :

- Accès aux bâtiments		2 920,00 €HT	
- Circulations intérieures		12 350,00 €HT	
- Utilisation des équipements		17 060,00 €HT	
- Divers imprévus		<u>670,00 €HT</u>	
	TOTAL	33 000,00 €HT	33 000 €HT

Recettes :

- Subvention DETR 2014	(33 000 x 50%)	16 500,00 €HT	
- Autofinancement		<u>16 500,00 €HT</u>	
	TOTAL	33 000,00 €HT	33 000 €HT

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL – ORGANISMES EXTÉRIEURS - INTERCOMMUNALITÉ – Avis du Conseil municipal sur la modification du siège de Laval Agglomération.

Exposé d'Alain BOISBOUVIER

La majorité des services administratifs de Laval Agglomération a été transférée en début d'année, au sein du nouvel Hôtel communautaire aménagé dans les anciens locaux du 42^{ème} régiment de transmissions 1, Place du Général FERRIÉ.

Par délibération en date du 9 décembre 2013, le conseil Communautaire a décidé d'y fixer le siège de Laval Agglomération à compter du 6 janvier 2014.

Il appartient à chaque conseil municipal des communes membres de Laval Agglomération de se prononcer sur cette modification statutaire.

Ceci exposé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-5-1 et L5211-20 ;

VU la charte communautaire de Laval Agglomération et notamment son article 9 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 9 décembre 2013 ;

Il vous est demandé, après avoir délibéré,

- ↳ **D'ÉMETTRE** un avis favorable à la modification de l'adresse du siège de Laval Agglomération et à celle correspondante de la charte communautaire ;
- ↳ **DE ME CHARGER** de notifier cette décision à M. le Président de Laval Agglomération.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

OBJET : DOMAINE PRIVÉ – RÉSEaux DIVERS- Servitude sur parcelle ZA61 (câble HTA souterrain sur chemin piéton de la Bigottière).

Exposé d'Éric COUANON

Dans le cadre de l'un de ses projets de restructuration de son réseau HTA, ERDF MAYENNE envisage la pose d'un câble HTA souterrain, sur un linéaire de 253 mètres environ, sur la parcelle communale cadastrée ZA n°61 située au Nord du lieu-dit "La Bigottière" (*liaison douce aménagée en parallèle de la RN 162*).

La réglementation en vigueur impose la passation d'une convention en vue d'établir les servitudes correspondantes.

Ceci exposé ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2121-29 ;

VU la demande présentée par l'entreprise "S.E.C. INGENIERIE" pour le compte d'Electricité Réseau Distribution France (**ERDF**) ;

Il vous est proposé après avoir délibéré :

- ↳ **D'APPROUVER** les termes du projet de convention établissant cette servitude ;
- ↳ **D'AUTORISER** le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tous les documents utiles à cet effet.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

OBJET : FINANCES COMMUNALES - REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2013.

Exposé de Gilbert HOUDAYER

Les instructions comptables M14 et M49 disposent que le résultat de fonctionnement des budgets principaux des collectivités locales et de leurs budgets annexes doivent être affectés en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068)

- pour le solde et selon décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau) ou en dotation complémentaire en réserves (compte 1068)

Il vous est donc proposé au vu des résultats prévisionnels de l'exercice 2013 (*certifiés par le receveur municipal*),

- ↳ **DE REPRENDRE** par anticipation et comme suit le résultat d'exploitation du budget principal et des budgets annexes de la commune :

BUDGET PRINCIPAL		
Résultat à la clôture de l'exercice :	EXCEDENT DEFICIT	571 685,46 -----
Affectation en réserves (1068)		560 000,00
Report à nouveau (002)		11 685,46
BUDGET C.C.A.S. (pour mémoire)		
Résultat à la clôture de l'exercice :	EXCEDENT DEFICIT	10 020,40 -----
Affectation en réserve (1068)		-----
Report à nouveau (002)		10 020,40
BUDGET ASSAINISSEMENT		
Résultat à la clôture de l'exercice :	EXCEDENT DEFICIT	82 399,76 -----
Affectation en réserves (10682)		-----
Report à nouveau (002)		82 399,76
BUDGET LOTISSEMENT		
Résultat à la clôture de l'exercice :	EXCEDENT DEFICIT	1 402 731,90 -----
Affectation en réserves		-----
Report à nouveau (002)		1 402 731,90
BUDGET PHOTOVOLTAIQUE		
Résultat à la clôture de l'exercice :	EXCEDENT DEFICIT	4 490,70 -----
Affectation en réserves		-----
Report à nouveau (002)		4 490,70
BUDGET MAISON DE SANTE		
Résultat à la clôture de l'exercice :	EXCEDENT DEFICIT	4 201,11 -----
Affectation en réserves		-----
Report à nouveau (002)		4 201,11

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

Rosa GONÇALVES prend place au sein de l'assemblée.

OBJET : FINANCES COMMUNALES – ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2014

Exposé de Gilbert HOUDAYER

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ↳ **D'APPROUVER** les budgets qui lui sont présentés et peuvent se résumer de la façon suivante

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Budget général	3 887 612,46	3 887 612,46	2 820 939,68	2 820 939,68
Budget Assainissement	344 894,76	344 894,76	375 740,00	375 740,00
Budget Lotissement	4 099 326,90	4 099 326,90	0,00	0,00
Budget Maison de santé	89 306,11	89 306,11	106 413,17	106 413,17
Budget photovoltaïque (production & vente d'électricité)	17 052,70	17 052,70	33 054,72	33 055,72
CUMULS	8 438 192,93	8 438 192,93	3 336 147,57	3 336 147,57

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

OBJET : FINANCES COMMUNALES – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014.

Exposé de Gilbert HOUDAYER

Dans le prolongement du débat d'orientation budgétaire du 28 janvier 2014 et sur proposition de votre commission des finances réunie le 13 février 2014 ;

VU le projet de budget primitif 2014 qui fixe à **1 443 000 €** le produit fiscal attendu des taxes d'habitation et taxes foncières nécessaire à son équilibre ;

Il vous est demandé ;

↳ **DE FIXER** les taux d'imposition applicables en 2014 selon le tableau ci-après :

Désignation des taxes	Taux 2013	Taux 2014	Bases estimées	Produit attendu correspondant
Taxe d'habitation	13,67 %	13,67 %	4 006 300	547 660
Taxe foncière bâti	19,57 %	19,57 %	4 236 000	828 985
Taxe foncière non bâti	37,32 %	37,32 %	177 800	66 355
			CUMUL	1 443 000

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

OBJET : LOTISSEMENTS DE LA BARRIERE & DU CORMIER – URBANISME – Avenant n°1 au marché de travaux passé avec le groupement "EUROVIA Atlantique & LEROY Paysages" pour la réalisation des travaux de terrassement voirie.

Exposé d'Éric COUANON

Les marchés pour la mise en œuvre des travaux de viabilité des lotissements de la "Barrière et du Cormier" ont été signés le 19 août 2013.

Au cours des travaux de 1^{ère} phase, il est apparu nécessaire d'apporter certaines modifications au programme prévu au lot n°1 "terrassements voirie".

La mise en œuvre paysagère de la future coulée verte, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études OUEST' AM, nécessite en effet une adaptation du bassin de rétention des eaux pluviales prévu dans le cadre des travaux de viabilité des lotissements ;

Le coût des travaux modificatifs correspondants, qui portent essentiellement sur la modification des terrassements mis en œuvre, s'établit à : **10 341,98 €**.

Il aura pour effet de porter le montant du marché à :

Marché initial :	951 384,90€HT
Avenant n°1 :	<u>10 341,98 €HT</u>
Nouveau montant du marché :	961 726,88 €HT

L'évolution du montant global du marché est de 1,09 %.

Ceci exposé ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2121-29 ;

VU le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 20 & 118 ;

CONSIDÉRANT que le projet d'avenant qui vous est présenté répond à des sujétions techniques liées à ce type de chantier et ne remet nullement en cause l'économie globale du marché sur lequel il porte ;

Il vous est proposé après avoir délibéré ;

↳ **DE L'APPROUVER,**

↳ **D'AUTORISER** le Maire à le signer et à en poursuivre l'exécution.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – Modification du tableau des effectifs au 1^{er} avril 2014.

Exposé de Sylvie VIELLE

L'évolution de la fréquentation des services périscolaires et des salles communales, la prise en compte partielle de la nouvelle organisation du temps scolaire et la réorganisation des services liée au prochain départ en retraite de deux agents intervenant principalement au restaurant scolaire, nécessitent une adaptation du tableau des effectifs avec effet au 1er avril 2014 ;

Ceci exposé ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29 ;

Il vous est proposé après avoir délibéré,

↳ **D'AUTORISER**, avec effet au 1^{er} avril 2014 :

La transformation

- d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à TNC (18,03h/s) en emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à TNC (24,20h/s).
- d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à TNC (26,20/s) en emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à TNC (30,70h/s).
- d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à TNC (20,04h/s) en emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à TNC (23,40h/s).
- d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à TNC (28,00h/s) en emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à TNC (32,80h/s).
- d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à TNC (28,00h/s) en emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à TNC (28,75h/s).
- d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à TNC (30,00h/s) en emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à TNC (30,50h/s).
- d'un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à TNC (18,28h/s) en emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à TNC (23,80h/s).
- d'un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à TNC (29,64h/s) en emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à TNC (34,00h/s).

La création (par transformation d'emplois contractuels en emplois statutaires)

- d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet 30,80h/s
- d'un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet 21,20h/s
- d'un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet 18,60h/s
- d'un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet 25,10h/s

↳ **D'ADAPTER** en conséquence le tableau des effectifs du personnel communal qui s'établira comme suit à compter de la même date :

Tableau 01-12-2013		Tableau 01-04-2014	
- Directeur Général des services	1	- Directeur Général des services	1
- Attaché territorial principal	1	- Attaché territorial principal	1
- Rédacteur	1	- Rédacteur	1
- Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe *	1	- Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe *	1
- Adjoint administratif territorial 1 ^{ère} classe	3	- Adjoint administratif territorial 1 ^{ère} classe	3
- Adjoint administratif territorial 1 ^{ère} classe à TNC 28h/S	0	- Adjoint administratif territorial 1 ^{ère} classe à TNC 28h/S	0
- Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	- Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	1
- Adjoint administratif territorial 2 ^{ème} classe *	1	- Adjoint administratif territorial 2 ^{ème} classe *	1
- Adjoint administratif territorial 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} classe	2	- Adjoint administratif territorial 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} classe	2
- Adjoint administratif territorial 2 ^{ème} classe à TNC 28h/S	1	- Adjoint administratif territorial 2 ^{ème} classe à TNC 28h/S	1
- Agent de maîtrise principal	2	- Agent de maîtrise principal	2
- Agent de maîtrise *	2	- Agent de maîtrise *	2
- Technicien territorial à temps complet	1	- Technicien territorial à temps complet	1
- Adjoint technique territorial 1 ^{ère} classe	1	- Adjoint technique territorial 1 ^{ère} classe	1
- Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	3	- Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	3
- Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe	1	- Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe	1
- Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe *	1	- Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe *	1
- Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	8	- Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	8
- Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe à TNC 9,14h/s	1	- Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe à TNC 9,14h/s	1
- Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe à TNC 18,03h/s	1	- Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe à TNC 24,20h/s	1

- Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe à TNC 26,20h/s	1	- Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe à TNC 30,70h/s	1
- Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe à TNC 20,04h/s	1	- Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe à TNC 23,40/s	1
- Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe à TNC 28h/s	2	- Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe à TNC 32,80h/s	1
		- Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe à TNC 28,75h/s	1
- Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe à TNC 29h/s	1	- Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe à TNC 29h/s	1
- Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe à TNC 30h/s	1	- Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe à TNC 30,50h/s	1
		- Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe à TNC 30,80h/s	1
- Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe à TNC 31h/s	2	- Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe à TNC 31h/s	2
- Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe à TNC 34,55h/s	1	- Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe à TNC 34,55h/s	1
- Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe à TC 35h	1	- Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe à TC 35h	1
- A.T.S.E.M. principal de 2 ^{ème} classe à TNC 30,90h/s	1	- A.T.S.E.M. principal de 2 ^{ème} classe à TNC 30,90h/s	1
- A.T.S.E.M. de 1 ^{ère} classe à TNC 31h/s ⁽¹⁾	2	- A.T.S.E.M. de 1 ^{ère} classe à TNC 31h/s ⁽¹⁾	2
- A.T.S.E.M. de 2 ^{ème} classe à TNC 31h/s *	1	- A.T.S.E.M. de 2 ^{ème} classe à TNC 31h/s *	1
- Educateur (trice) de jeunes enfants	1	- Educateur (trice) de jeunes enfants	1
- Educateur (trice) de jeunes enfants à TNC 11,5h/s	1	- Educateur (trice) de jeunes enfants à TNC 11,5h/s	1
- Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	1	- Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	1
- Adjoint territorial d'animation de 1 ^{ère} classe	2	- Adjoint territorial d'animation de 1 ^{ère} classe	2
- Adjoint territorial d'animation de 1 ^{ère} classe à TNC (10/35 ^{ème})	1	- Adjoint territorial d'animation de 1 ^{ère} classe à TNC (10/35 ^{ème})	1
- Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe ⁽¹⁾	5	- Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe ⁽¹⁾	5
- Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC 3h/s	1	- Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC 3h/s	1
Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC 5,33h/s	1	Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC 5,33h/s	1
- Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC 6h/s	1	- Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC 6h/s	1
- Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC 9,5h/s*	0	- Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC 9,5h/s*	0
- Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC 10h/s*	1	- Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC 10h/s*	1
		- Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC 21,20h/s	1
		- Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC 18,6h/s	1
- Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC 23,86h/s	1	- Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC 23,86h/s	1
		- Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC 25,10h/s	1
- Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC 18,28h/s	1	- Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC 23,80h/s	1
- Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC 29,64h/s	1	- Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC 34,00h/s	1
- Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC 28h/s	1	- Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC 28h/s	1
- Assistant territorial d'enseignement musical à TNC 4/20 ^{ème}	1	- Assistant territorial d'enseignement musical à TNC 4/20 ^{ème}	1
- Assistant d'enseignement artistique à TNC 1,5/20 ^{ème}	1	- Assistant d'enseignement artistique à TNC 1,5/20 ^{ème}	1
- Assistant d'enseignement artistique à TNC 2/20 ^{ème}	2	- Assistant d'enseignement artistique à TNC 2/20 ^{ème}	2
- Assistant d'enseignement artistique à TNC 3/20 ^{ème}	1	- Assistant d'enseignement artistique à TNC 3/20 ^{ème}	1
- Assistant spécialisé d'enseignement artistique à TNC 1/20 ^{ème}	1	- Assistant spécialisé d'enseignement artistique à TNC 1/20 ^{ème}	1
- Assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique à TNC 6/20 ^{ème}	1	- Assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique à TNC 6/20 ^{ème}	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} non titulaire à TNC 8/20 ^{ème}	1	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} non titulaire à TNC 8/20 ^{ème}	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} non titulaire à TNC 3/20 ^{ème}	1	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} non titulaire à TNC 3/20 ^{ème}	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} non titulaire à TNC 1,5/20 ^{ème}	1	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} non titulaire à TNC 1,5/20 ^{ème}	1

Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} non titulaire à TNC 1/20 ^{ème}	1	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} non titulaire à TNC 1/20 ^{ème}	1
- Adjoint territorial du patrimoine de 2 ^{ème} classe à TC 35h	1	- Adjoint territorial du patrimoine de 2 ^{ème} classe à TC 35h	1
- Adjoint territorial du patrimoine de 2 ^{ème} classe à TNC 17,5h/s *	1	- Adjoint territorial du patrimoine de 2 ^{ème} classe à TNC 17,5h/s *	1
- Adjoint territorial du patrimoine de 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} classe à TNC 28 h/s	1	- Adjoint territorial du patrimoine de 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} classe à TNC 28 h/s	1
- Professeurs de musique vacataires	9	- Professeurs de musique vacataires	9
- Agent de remplacement	1	- Agent de remplacement	1
- Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe remplaçant	2	- Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe remplaçant	2
- Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe non titulaire	1	- Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe non titulaire	1
- Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe remplaçant	1	- Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe remplaçant	1
- Adjoint territorial d'animation vacataire	1	- Adjoint territorial d'animation vacataire	1
- Animateurs CLSH	15	- Animateurs CLSH	15
- C.E.S. *	5	- C.E.S. *	5
- Emploi consolidé (<i>converti en C.A.E.</i>)	1	- Emploi consolidé (<i>converti en C.A.E.</i>)	1
- Adj. Tech. Territ. Non titulaire de 2 ^{ème} classe à TNC 12h/s	1	- Adj. Tech. Territ. Non titulaire de 2 ^{ème} classe à TNC 12h/s	1
- Adj. Tech. Territ. Non titulaire de 2 ^{ème} classe à TNC 6,32h/s	1	- Adj. Tech. Territ. Non titulaire de 2 ^{ème} classe à TNC 6,32h/s	1
- Adj. Tech. Territ. Non titulaire de 2 ^{ème} classe à TNC 4,32h/s	1	- Adj. Tech. Territ. Non titulaire de 2 ^{ème} classe à TNC 4,32h/s	1

* A supprimer

(1) dont 1 à supprimer

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

La séance est levée 22h10

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES DITS JOUR MOIS ET AN.

Vu bon pour diffusion
La secrétaire de séance
Nelly COURCELLE

Ont été examinées en séance le 04 mars 2014 les délibérations suivantes :

14-02-07	Aménagements urbains – Domaine privé – Urbanisme – Acquisition d'immeubles place St Martin & rue Nationale
14-02-08	Bâtiments communaux – Finances communales – Autorisation donnée au Maire de déposer deux dossiers de demande de subvention au titre de la DETR 2014.
14-02-09	Conseil municipal – Organismes extérieurs – Intercommunalité – Avis du conseil municipal sur la modification du siège de Laval agglomération
14-02-10	Domaine privé – Réseaux divers – Servitude sur parcelle ZA 61 (câble HTA souterrain sur chemin piéton de la Bigottière)
14-02-11	Finances communales - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2013
14-02-12	Finances communales – Adoption des budgets primitifs 2014
14-02-13	Finances communales – Vote des taux d'imposition 2014
14-02-14	Lotissement de la Barrière & du Cormier – Urbanisme – Avenant n°1 au marché de travaux passé avec le groupement EUROVIA Atlantique & LEROY Paysages pour la réalisation des travaux de terrassement voirie
12-02-15	Personnel communal – Modification des effectifs au 1 ^{er} avril 2014

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2014

FEUILLE D'ÉMARGEMENT DES MEMBRES PRÉSENTS

Alain BOISBOUVIER		Eric COUANON	
Sylvie VIELLE		Guy TOQUET	Excusé - Pouvoir donné à Alain BOISBOUVIER
Christiane CHARTIER- RIVIÈRE		Dominique ANGOT	Excusé – Pouvoir donné à Eric COUANON
Nelly COURCELLE		Gilbert HOUDAYER	
Françoise RIOULT		Marie-Françoise LEFEUVRE	
Marie-Christine DULUC		Jean-Louis DESERT	
Hervé FLEURY		Isabelle VIELLE	
Béatrice BOUVET		Pascal DUBOIS	Absent
Fabienne FOURNIER		Jean-François LENAIN	Excusé
Frédéric ADAM	Absent	Franck LÉCRIVAIN	
Christelle BREUX	Excusée – Pouvoir donné à Hervé FLEURY	Céline BOUSSARD	
Andrée BIGNON		Jean-Louis MALASSENET	
Christian RUSINEK		Rosa GONÇALVES	
Josiane MAULAVÉ			